

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2025-2030

Séance ordinaire du mardi 9 décembre 2025

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Conseil administratif

Pascal WASSMER – PLR – Le Centre	Conseiller administratif	
Claudine HENTSCH – EPA	Conseillère administrative	
Claire THIBAULT BULLIARD – PLR – Le Centre	Conseillère administrative	

Bureau du Conseil municipal

Eric WEHRLI - Assemblage	Président	
Anita PORDES - PLR	Vice-Présidente	
Marina RUBIERA	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Cédric ARNAUD - Assemblage		Nicole IMHOF - Assemblage
Elisabeth BÉRY – PLR		Thomas KRÄHENBÜHL - EPA
Meret BLANC-ODERMATT - PLR	Excusée	Dominique LAZZARELLI - PQJA
Guillaume CLOCHÉ - EPA	Excusé	Guy MUSY - EPA
Morgan FLÜCKIGER - PQJA		Patricia SCHAUENBURG - PQJA
Blaise GIROUD - PLR		Alexandre SOUCAS - EPA
Romano GUARISCO - EPA		Mathias ZINGGELER - PLR
Yves GUBELMANN – PLR		

Administratif : Mme Alexandra DÉRUAZ, secrétaire générale, Mme Marina RUBIERA, secrétaire du bureau du CM, Mme Marie CHAVAZ, responsable des finances

Excusés : Mme Meret BLANC-ODERMATT et M. Guillaume CLOCHÉ

Public : 1



Ordre du jour :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**
 - a)** Rapport du Conseil du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance CoHerAn & Co (GIPEC). Séance du 1^{er} octobre 2025.
 - b)** Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 7 octobre 2025.
 - c)** Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 3 novembre 2025.
 - d)** Rapport de la commission « Urbanisme ». Séance du 14 octobre 2025.
 - e)** Rapport de la commission « Urbanisme ». Séance du 24 novembre 2025 (succinct).
 - f)** Rapport de la commission « Finances ». Séances des 11 et 25 novembre 2025.

5. Projets de délibérations.

Délibération no 2025-2030 D – 006

Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Délibération No 2025-2030 D – 007

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 4 275 939 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2025.

Délibération No 2025-2030 D – 008

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit de 291 000.00 F destiné au versement de la contribution annuelle 2026 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Délibération No 2025-2030 D – 009

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 340'000 TTC pour les études d'avant-projet, de projet de l'ouvrage et d'autorisation de construire (phase SIA 3.31, 3.32 et 3.33) pour le projet de rénovation énergétique, architecturale et technique des bâtiments sis Route d'Hermance 287-289, 1247 Anières.

6. Projets de motions.

7. Projets de résolutions.

8. Proposition(s) du Conseil administratif.

9. Communication(s) du Conseil administratif.

10. Question(s) écrite(s) ou orale(s).

11. Huis Clos

M. Eric WEHRLI, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 19h00 et salue l'Assemblée ainsi que le public avant d'excuser Mme Meret BLANC-ODERMATT et M. Guillaume CLOCHÉ.

M. le Président passe au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025.



Point 1 - Approbation du projet de procès-verbal du 28 octobre 2025

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des remarques ou corrections.

Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 7 : modifier la phrase comme suit : « M. ZINGGELER comprend parfaitement les voisins qui ont écrit à la commune et constate qu'ils craignent comme tout un chacun qui serait confronté à des travaux des allers-retours de camions et des problématiques liées à l'ensoleillement ou au vis-à-vis » et un peu plus bas « [...] ne veut pas encore dire que les bâtiments seront plus hauts, le gabarit étant le même ou que les problématiques liées au vis-à-vis et à l'ensoleillement seront plus importantes ».

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025 est adopté avec remerciements à son auteure.

M. le Président passe au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour

M. Guy MUSY rapporte que, conformément à ce qui a été annoncé lors de la séance des chefs de groupe, les amendements au budget seront votés séparément. M. Guy MUSY demande ce qu'il adviendra au niveau de la forme s'agissant de la délibération n°006.

M. le Président explique que les amendements seront examinés les uns à la suite des autres après l'entrée en matière de la délibération.

M. le Président demande ensuite s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Il constate que tel n'est pas le cas.

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

M. le Président passe au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 - Communications du bureau

Aucune communication.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 - Rapports des commissions

M. le Président passe la parole à Mme Claudine HENTSCH, Déléguée au Conseil du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance CoHerAn & Co (GIPEC).

Mme Claudine HENTSCH précise qu'elle est membre du bureau du GIPEC et qu'elle donnera lecture du rapport rédigé par Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée au GIPEC.

- a)** Rapport du Conseil du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance CoHerAn & Co (GIPEC). Séance du 1^{er} octobre 2025.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Claudine HENTSCH pour la lecture du rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

M. le Président passe la parole à Mme Nicole IMHOF, Présidente de la commission Sociale.

- b)** Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 7 octobre 2025.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

M. le Président passe à nouveau la parole à Mme Nicole IMHOF, Présidente de la commission Sociale.

- c)** Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 3 novembre 2025.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

M. le Président passe la parole à M. Mathias ZINGGELER, Président de la commission Urbanisme.

- d)** Rapport de la commission « Urbanisme ». Séance du 14 octobre 2025.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Mathias ZINGGELER pour son rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

M. le Président passe à nouveau la parole à M. Mathias ZINGGELER, Président de la commission Urbanisme.

- e)** Rapport de la commission « Urbanisme ». Séance du 24 novembre 2025 (succinct).

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Mathias ZINGGELER pour son rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

M. le Président passe la parole à M. Blaise GIROUD, Président de la commission Finances.

- f)** Rapport de la commission Finances. Séances des 11 et 25 novembre 2025.

Mme Claudine HENTSCH remercie M. Blaise GIROUD pour son résumé relatif au logiciel BIM tel que figurant dans son rapport. Elle tient toutefois à apporter un exemple supplémentaire : lorsque la ventilation a dysfonctionné dans la salle du Conseil municipal (il faisait alors très froid), le logiciel BIM aurait pu analyser un tel dysfonctionnement de la ventilation afin de le régler en interne. À la place, un mandataire a dû intervenir sur une demi-journée pour régler le système de ventilation. Le



logiciel BIM permet donc d'internaliser des tâches. En outre, la commission a voté pour le mandat et contre le logiciel, ce qui n'est pas cohérent.

M. Mathias ZINGGELER estime qu'une décision devra être prise pour trancher la question du BIM soit en validant les deux lignes budgétaires, soit en les refusant. À titre personnel et sur la base de ses connaissances professionnelles, M. Mathias ZINGGELER explique que le logiciel BIM permet une gestion totale d'un chantier ainsi que de l'utilisation d'immeubles. Le système inclut des maquettes permettant de recevoir toute une série de données sur chaque partie constituant un bâtiment. Sans même aller sur place, le logiciel permet par exemple de savoir quelle vis doit être changée sur la porte d'une salle de bain. Au surplus, M. Mathias ZINGGELER relève que M. BARTHOLE, architecte communal, dispose de compétences dans le domaine permettant ainsi d'internaliser la mise en place du logiciel BIM pour Anières.

M. Mathias ZINGGELER fait toutefois observer que le logiciel BIM a un intérêt particulier pour les grands propriétaires fonciers ou pour des projets d'une envergure colossale. En effet, pour que le logiciel BIM soit utile, il doit être utilisé par tous les intervenants d'un projet pour pouvoir faire des mises à jour constantes. Le logiciel BIM est complexe en utilisation et en mise en place, sans compter le coût très élevé de son implémentation (il faudrait par exemple mettre des capteurs dans tous les immeubles pour renvoyer les informations). Sur la base des connaissances de M. Mathias ZINGGELER sur le parc immobilier d'Anières et de l'utilité qu'il pourrait faire du logiciel, il n'est pas persuadé que celui-ci soit tout indiqué à ce stade. M. Mathias ZINGGELER rejouit donc la proposition faite en commission des Finances et suggère d'auditionner des spécialistes du système pour qu'ils se prononcent sur l'opportunité d'utiliser le logiciel BIM à Anières.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Blaise GIROUD pour son rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations

M. le Président passe au vote de l'entrée en matière de la délibération N° 2025-2030 D - 006.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2025-2030 D - 006 – Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération. Il propose ensuite de prendre les amendements proposés les uns après les autres.

Amendement relatif au voyage du Conseil municipal, suppression de CHF 22'980.- préavisée favorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

Par 10 voix pour et 4 voix contre, cet amendement est accepté.

Amendement relatif aux frais de réception du Conseil administratif, diminution de CHF 11'100.- préavisée défavorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.



Amendement relatif aux mécanismes salariaux, suppression de CHF 39'300.- préavisée défavorablement par la commission des Finances

M. Blaise GIROUD reconnaît que cet amendement était une mauvaise idée. Il tient à rassurer le personnel de l'administration communale quant au fait qu'il ne s'agissait pas d'une attaque contre celui-ci. Comme indiqué dans le rapport de la commission idoine, la volonté était de diminuer les charges (sans quoi le budget aurait été déficitaire) en partant de l'optique que chacun doit contribuer à l'effort. Cet amendement est toutefois une mauvaise solution et le groupe PLR Anières y est lui-même opposé. Ce dernier apprécie grandement le travail effectué par l'administration communale et souhaite maintenir la qualité des relations entretenues, le Conseil municipal ayant besoin de l'aide de l'administration. Après avoir observé la situation en Ville de Genève, M. Blaise GIROUD conçoit que le gel des annuités du personnel administratif est la mesure ultime à prendre en considération (même avec 69 millions de francs de déficit, cette mesure n'est pas applicable). M. Blaise GIROUD en déduit qu'il faudrait être dans une situation de crise totale pour proposer une telle mesure.

M. Guy MUSY déclare que le groupe Ensemble pour Anières s'oppose à cet amendement et invite le reste du Conseil municipal à en faire de même. Le budget présenté ce jour, faisant suite à un travail sérieux et approfondi de la commission des Finances, est équilibré. La Commune ne fait face à aucune difficulté particulière en matière de revenus en 2026. Il n'y a donc aucune nécessité de procéder à des coupes supplémentaires. Dans ce contexte, priver le personnel des annuités, autrement dit des augmentations salariales prévues, serait non seulement injustifié, mais également contraire à la reconnaissance exprimée régulièrement pour la qualité du travail accompli par l'ensemble de l'administration communale. Chaque groupe, à plusieurs reprises, a salué l'engagement et le professionnalisme des collaboratrices et collaborateurs. Il serait donc incohérent de refuser aujourd'hui ce qui constitue une partie légitime de leur progression salariale. M. Guy MUSY appelle dès lors à rejeter cet amendement au nom du groupe Ensemble pour Anières.

M. le Président met cet amendement au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est refusé.

Amendement relatif aux honoraires du spécialiste BIM + Réseaux sociaux, suppression respectivement diminution de CHF 16'200.- préavisées favorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

Par 10 voix pour et 4 voix contre, cet amendement est accepté.

Amendement relatif au logiciel BIM, suppression de CHF 17'000.- préavisée défavorablement par la commission des Finances

Mme Claudine HENTSCHE appelle à voter en faveur de l'amendement. M. le Président le soumet au vote.

Par 10 voix pour et 4 abstentions, cet amendement est accepté.

Amendement relatif au plan de mobilité interne + Voyage CM, suppressions de CHF 10'400.- préavisée défavorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

Par 10 voix pour et 4 abstentions, cet amendement est accepté.

Amendement relatif au voyage CM, suppression de CHF 2'000.- préavisée favorablement par la commission des Finances

M. Blaise GIROUD précise que le voyage du Conseil municipal est classé sous plusieurs lignes (Conseil municipal, respectivement Conseil administratif et administration). À partir du moment où les lignes



relatives au Conseil municipal et au Conseil administratif ont été supprimées, il serait incohérent d'avoir un vote contradictoire sur ce point-là. La suppression proposée *in casu* est un automatisme.

Mme Marie CHAVAZ rappelle que, lors de la commission des Finances, un échange s'est tenu sur le plan de mobilité et sur le voyage du Conseil municipal. Pour rappel, le budget est présenté en commission de manière détaillée en 6F7N (six fonctions sept natures). Pour le Conseil municipal, le budget est présenté en 2F2N (deux fonctions deux natures). Cela veut dire que le plan de mobilité interne et le voyage du Conseil municipal sont sur une même ligne. Le plan de mobilité interne représente CHF 8'000.-, le voyage du Conseil municipal CHF 2'400.-. Il faut donc voter contre la ligne de CHF 2'000.- pour éviter une double suppression.

M. le Président passe au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est refusé.

Amendement relatif aux gardes ruraux, augmentation de CHF 5'000.- préavisée favorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif aux peintures extérieures du bâtiment orange de l'école, diminution de CHF 20'000.- préavisée favorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif au 1^{er} août, augmentation de CHF 20'000.- préavisée favorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif à la patinoire, augmentation du budget de la FASe de CHF 3'500.- préavisée favorablement par la commission des Finances

M. Guy MUSY précise qu'il travaille en tant que cadre au secrétariat général de la FASe (Fondation Genevoise pour l'animation socioculturelle). Il n'a pas de rapport avec la région Arve et Lac et s'enquiert de la possibilité de voter ou non sur cet amendement. Au sens de M. le Président, le conflit d'intérêts lui semble suffisamment éloigné. Il autorise donc son préopinant à prendre part au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif à la patinoire, location d'un algeco, augmentation de CHF 3'000.- préavisée favorablement par la commission des Finances

Mme Claire THIBAULT BULLIARD précise qu'un algeco est un container chauffé.

M. le Président soumet l'amendement au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif à l'entretien de la zone devant le Côté Vignes, augmentation de CHF 5'000.- préavisée favorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.



À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif à La T'Anières, réparation des stores, augmentation de CHF 6'500.- préavisée favorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif à La T'Anières, diminution de la subvention de CHF 41'534.-, préavisée favorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

Par 10 voix pour et 4 voix contre, cet amendement est accepté.

Amendement relatif à l'aide en Suisse, augmentation du budget de CHF 15'000.- préavisée favorablement par la commission des Finances

M. Blaise GIROUD relève que, comme indiqué dans son rapport, une partie des commissaires a prévisé favorablement l'augmentation de ce budget pour donner un peu plus d'espace à la commission dans le but de supprimer le « pot commun » (correspondant en réalité au fonds d'aide en Suisse). Postérieurement au préavis de cet amendement de la commission des Finances, la commission Sociale, qui se réunissait après, a décidé de maintenir ce « pot commun ». Les deux décisions sont donc contradictoires. Dans l'éventualité où le pot commun est maintenu, M. Blaise GIROUD propose de revenir à la proposition de l'Exécutif de CHF 65'000.- (et, partant, de refuser les CHF 15'000.- d'augmentation), puisque le pot commun qui est doté actuellement d'environ CHF 100'000.- peut largement couvrir CHF 15'000.- à tout le moins. Le groupe PLR Anières souhaite également que le Conseil administratif fasse à la prochaine réunion du Conseil municipal une proposition de renvoi du règlement LC 02 512 du fond « Aide en Suisse » et du règlement LC 02 592 du fonds « Aide humanitaire » (qui se monte à CHF 0.-) dans le but d'étudier en commission des Finances la dissolution de ces deux fonds. Cette dissolution n'interviendrait qu'à la fin 2026 et le « pot commun » serait utilisé en 2026 pour l'éventuel manque qu'il y aurait dans les budgets. À partir de 2027, la Commune partirait avec des budgets classiques. Si besoin, des demandes de crédits budgétaires supplémentaires pourront être formulées si le montant budgétaire n'était pas suffisant. Le groupe PLR Anières invite donc à voter contre cet amendement.

M. le Président soumet cet amendement au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est refusé.

Amendement relatif au remplacement d'un véhicule du service parcs et voirie, augmentation de CHF 58'700.- préavisée favorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif au déneigement, augmentation de CHF 3'000.-, préavisée favorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif aux cartes CGN, diminution de CHF 5'900.-, préavisée favorablement par la commission des Finances

M. Blaise GIROUD précise avoir mentionné un résultat net de CHF 300.- lors de la lecture de son rapport. Les CHF 5'900.- correspondent en réalité à une diminution de charges qui sont compensées



par une augmentation de charges de CHF 5'600.- en raison d'un changement de système qui entraîne une différence minime pour la Commune.

M. le Président soumet cet amendement au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif au traitement des déchets, augmentation de CHF 20'000.- préavisée favorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif à la gestion des subventions pour le développement des énergies renouvelables, diminution de CHF 25'000.- préavisée favorablement par la commission des Finances

M. Blaise GIROUD précise que cette ligne concerne la séance bisannuelle d'information. La commission des Finances n'est pas opposée à cette séance bisannuelle mais il serait peut-être plus pertinent d'espacer ces séances plutôt que de les tenir bisannuellement, les personnes qui étaient intéressées ayant déjà assisté à la séance précédente. Il n'est donc pas forcément nécessaire de la reconduire d'ores et déjà.

M. le Président soumet cet amendement au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif aux subventions énergétiques, diminution de CHF 30'000.-, préavisée favorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif aux impôts, diminution de CHF 21'000.-, préavisée favorablement par la commission des Finances

M. Blaise GIROUD précise qu'un accord a été trouvé avec le canton sur l'impôt foncier d'une parcelle en viager propriété de la Commune. Le Conseil administratif ayant bien négocié avec l'administration fiscale cantonale, cela s'est traduit par une diminution du montant initialement budgété.

M. le Président soumet cet amendement au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Amendement relatif à la refacturation de l'achat des cartes CGN aux communes de Corsier et Hermance, augmentation de CHF 5'600.-, préavisée favorablement par la commission des Finances

Cet amendement ne fait l'objet d'aucune remarque. M. le Président le soumet au vote.

À l'unanimité des voix (14 oui), cet amendement est accepté.

Mme Alexandra DERUAZ demande une suspension de séance de quelques minutes afin que Mme Marie CHAVAZ puisse recalculer les montants à porter au budget.

La séance reprend et M. le Président met la délibération suivante au vote, après avoir donné lecture du dispositif de la délibération :



Délibération N° 2025-2030 D - 006 – Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **18 938 986 F** aux charges et de **19 057 640 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **118 654 F** ;

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **118 654 F** et résultat extraordinaire de **0 F** ;

Attendu que l'autofinancement s'élève à **2 641 251 F** ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à **31 centimes**,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **11 469 396 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **11 469 396 F** ;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **11 469 396 F**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **8 828 145 F** ;

Vu le rapport des commissions des finances des mardis 11 et 25 novembre 2025 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 14 oui (à l'unanimité)

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de **18 938 986 F** aux charges et de **19 057 640 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **118 654 F**.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **118 654 F** et résultat extraordinaire de **0 F**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à **31 centimes**.
3. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de **8 828 145 F** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.



M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2025-2030 D - 007.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2025-2030 D - 007 – Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 2 471 847 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2025.

Mme Dominique LAZZARELLI indique que le groupe PQJA propose de limiter le montant des amortissements complémentaires pour 2025. Il souhaite plus précisément réduire le montant de l'amortissement complémentaire de l'école (3^{ème} étape) à CHF 1'202'730.- au lieu des CHF 3'006'822.- inscrits dans la délibération. Le montant de CHF 1'202'730.- correspond à six annuités et devra être confirmé par le Conseil administratif lors de la préparation du bouclage des comptes en fonction du résultat.

Pour le groupe PQJA, le montant des amortissements semblait relativement élevé pour l'école. Par ailleurs, le fait de proposer régulièrement des amortissements complémentaires pose problème dans l'analyse des futurs investissements que le Conseil municipal sera amené à étudier et voter. L'an prochain, lors de la préparation du budget 2027, en fonction des prévisions fiscales et des comptes de l'exercice 2025, le solde de l'amortissement de l'école (3^{ème} étape) pourrait à nouveau être proposé. Il restera alors six annuités. La proposition du groupe PQJA permet donc de partager cet amortissement extraordinaire sur deux ans au lieu d'une année.

M. le Maire Pascal WASSMER explique que les amortissements complémentaires permettent de dégager du fonctionnement, par exemple pour le projet du restaurant scolaire, et de diminuer les charges en cas de diminution de revenus fiscaux. À noter qu'il s'agit d'une possibilité offerte sous MCH2 qui pourrait être supprimée à l'avenir.

M. le Président met la proposition du groupe PQJA au vote :

Par 9 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre, le Conseil municipal approuve la proposition du groupe PQJA consistant à passer le montant de l'amortissement complémentaire de l'école (3^{ème} étape) de CHF 3'006'822.- à CHF 1'202'730.-.

M. le Président donne lecture de la délibération qui inclut la proposition du groupe PQJA.

La parole n'étant pas demandée M. le Président met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2025-2030 D - 007 – Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 2 471 847 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2025

Vu la politique en matière d'amortissements complémentaires menée par l'Exécutif en vue de diminuer les charges d'amortissements dans l'optique de futurs investissements ;

Vu l'opportunité de réaliser des amortissements complémentaires en 2025 sur les objets suivants :

- Fonds intercommunal du développement urbain (FIDU) : 388 594 F
- Ecole 3^{ème} étape : 1 202 730 F
- Action performance énergétique du groupe scolaire : 90 974 F
- PDCom de l'éclairage public : 323 016 F
- Rénovation et déplacement de deux déchetteries : 244 102 F
- Subvention d'investissement au sauvetage d'Hermance : 112 000 F
- Viabilisation EU/EC des parcelles 6332/RF42 – 6333/RF 42 : 110 431 F

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,



**le Conseil municipal
décide
par 10 oui – 0 non – 4 abstentions**

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs à :

- Fonds intercommunal du développement urbain (FIDU) : 388 594 F
- Ecole 3^{ème} étape : 1 202 730 F
- Action performance énergétique du groupe scolaire : 90 974 F
- PDCom de l'éclairage public : 323 016 F
- Rénovation et déplacement de deux déchetteries : 244 102 F
- Subvention d'investissement au sauvetage d'Hermance : 112 000 F
- Viabilisation EU/EC des parcelles 6332/RF42 – 6333/RF 42 : 110 431 F

2. De comptabiliser ces montants dans le compte de résultats 2025 sous les rubriques 383 et 387 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».

3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 2 471 847 F.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

M. le Président propose de passer au vote sur l'entrée en matière de la délibération N° 2025-2030 D - 008.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2025-2030 D - 008 – Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit de 291 000 F destiné au versement de la contribution annuelle 2026 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et la met au vote :

Délibération N° 2025-2030 D - 008 – Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit de 291 000 F destiné au versement de la contribution annuelle 2026 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;



Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

Sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal
décide
par 14 oui, soit à l'unanimité**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 291 000 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 0290.36602 dès 2027.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Mme Claire THIBAULT BULLIARD tient à remercier au nom du Conseil administratif le Conseil municipal, avec une mention particulière au Président de la commission des Finances, M. Blaise GIROUD, qui s'est énormément investi. Des remerciements vont aussi à l'ensemble des commissaires de cette même commission, où les débats ont été riches et les propositions nombreuses (ce qui fait vivre la démocratie). Mme Claire THIBAULT BULLIARD réitère également ses plus chaleureux remerciements à Mme Marie CHAVAZ, responsable des finances, pour son engagement et son investissement constant. Enfin, Mme Claire THIBAULT BULLIARD adresse ses remerciements à l'ensemble de l'administration communale.

Applaudissements.

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2025-2030 D - 009.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2025-2030 D - 009 – Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 340'000 F TTC pour les études d'avant-projet, de projet de l'ouvrage et d'autorisation de construire (phase SIA 3.31, 3.32 et 3.33) pour le projet de rénovation énergétique, architecturale et technique des bâtiments sis Route d'Hermance 287-289, 1247 Anières.

M. Mathias ZINGGELER indique que, comme mentionné dans son rapport de la commission Urbanisme du 24 novembre, cette dernière a re-préavisé le scénario numéro 3 relatif à la rénovation énergétique maximum, à savoir une variante THPE, mais sans rénovation architecturale et sans rénovation technique. La commission Urbanisme a préavisé favorablement ce scénario à l'unanimité. Si le Conseil municipal souhaite suivre l'avis de la commission (ce qu'il n'est bien entendu pas obligé



de faire), il s'agirait de voter contre cette délibération.

M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération avant de la soumettre au vote :

Délibération N° 2025-2030 D - 009 – Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 340'000 F TTC pour les études d'avant-projet, de projet de l'ouvrage et d'autorisation de construire (phase SIA 3.31, 3.32 et 3.33) pour le projet de rénovation énergétique, architecturale et technique des bâtiments sis Route d'Hermance 287-289, 1247 Anières

Vu l'exposé des motifs,

Vu les rapports des commissions « Urbanisme et constructions » du 16 septembre 2025 et du 14 octobre 2025,

Vu le rapport de la commission « Urbanisme et constructions » du 24 novembre 2025,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

refuse

par 10 non – 0 abstention – 4 oui

1. De procéder au lancement des études d'avant-projet, de projet de l'ouvrage et d'autorisation de construction pour la rénovation énergétique, architecturale et technique des bâtiments sis Route d'Hermance 287-289, 1247 Anières.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 340'000 F TTC destiné à ces études.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 340'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 – Projets de motions.

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.



Point 7 – Projets de résolutions

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 8 de l'ordre du jour, soit les proposition(s) du Conseil administratif.

Point 8 – Proposition(s) du Conseil administratif

M. le Président cède la parole à M. Pascal WASSMER.

M. Pascal WASSMER déclare que le Conseil administratif a pris acte du rejet par la population d'Anières du projet de chauffage à distance dans le cadre du référendum du 30 novembre dernier. Bien que l'Exécutif regrette ce résultat, il respecte évidemment la décision souveraine des citoyennes et citoyens de la Commune. Ce vote ne signifie pas que les enjeux énergétiques disparaissent. La Commune devra en effet procéder au remplacement de plusieurs chaudières communales qui sont en fin de vie.

L'Exécutif va donc analyser avec ses services des solutions alternatives pour le chauffage des infrastructures communales avant de revenir auprès de la commission Urbanisme. Mme Claudine HENTSCHE renverra ce sujet au sein de cette commission.

M. le Président cède la parole à Mme Claudine HENTSCHE.

Mme Claudine HENTSCHE invite le Conseil municipal à renvoyer en commission Urbanisme le dossier portant sur l'étude du chauffage des bâtiments publics.

M. le Président met au vote la proposition de renvoi du dossier sur l'étude du chauffage des bâtiments publics en commission Urbanisme :

- **Par 14 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de renvoyer le dossier portant sur l'étude du chauffage des bâtiments publics en commission Urbanisme.**

M. le Président cède la parole à Mme Claire THIBAULT BULLIARD.

Mme Claire THIBAULT BULLIARD n'a pas de proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au point 9 de l'ordre du jour, soit les communication(s) du Conseil administratif.

Point 9 – Communication(s) du Conseil administratif

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Arrêt « Marguerite »

M. Pascal WASSMER annonce la fin des travaux d'aménagement sécuritaires de l'arrêt « Marguerite » sur la route d'Hermance. Les SIG ont au demeurant trouvé une solution pour l'éclairage.

Mme Claudine HENTSCHE n'a pas de communication.



Agenda des festivités de la Commune

Mme THIBAULT BULLIARD rappelle que les fenêtres de l'Avent ont lieu dans les quatre coins du village dans un esprit participatif. Une fenêtre de l'Avent est prévue le lendemain à 18h00 au Clos-les-Noyers, le 16 décembre sur la place de la Côte-d'Or et le 18 décembre au domaine de la Côte-d'Or. Par ailleurs, la fête de l'Escalade aura lieu le 12 décembre. Dans ce cadre, une démarche collaborative est attendue de la part des Conseillers municipaux (M. Olivier LORENZI a envoyé un mail en ce sens). En outre, le 31 décembre aura lieu la fête de la Saint-Sylvestre en présence des aînés. Les membres du Conseil municipal sont les bienvenus (M. Olivier LORENZI enverra une information à ce sujet). Enfin, la soirée des vœux du maire prendra place le 8 janvier et la patinoire sera ouverte jusqu'au 1^{er} mars 2026.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 - Questions écrites et orales

Aucune question écrite ou orale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 11 de l'ordre du jour, soit le huis clos.

Point 11 – Huis clos

M. le Président demande l'arrêt du micro. Le huis clos est ouvert à 20h56 et est fermé à 21h12.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h12.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Léa BOISADAM (EMH Imagine.com Sàrl)



Commune d'Anières

Conseil du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance CoHerAn & Co

Séance du 1^{er} octobre 2025 à Anières

Le Président, Monsieur Philippe Thorens, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil pour cette dernière séance de Législature. Il accueille les Conseillers administratifs qui composeront le nouveau Bureau et les représentants de pop et poppa, il remercie la Commune d'Anières d'accueillir cette séance et Madame Claudine Hentsch pour l'organisation du repas qui suivra.

A l'unanimité, le Conseil vote les **modifications du règlement du personnel**.

Compte-rendu du centre aéré organisé pour la première fois la 1^{ère} semaine du mois de juillet 2025, puis la deuxième semaine du mois d'août 2025, pour un total de 40 enfants. Tout s'est bien déroulé et les parents étaient satisfaits.

Sur 72 places proposées, 40 enfants ont été accueillis, la majorité des familles n'ayant pas d'autre solution de garde. L'été prochain, seule la dernière semaine d'août sera proposée, les enfants seront acceptés dès l'âge de 24 mois, l'horaire sera assoupli (8h30 – 17h30 au lieu de 8h – 18h) et les activités seront moins denses. A l'unanimité, le Conseil accepte de reconduire le centre aéré en août 2026, selon les modalités proposées et pour un budget maximum de Fr. 32'000, à la charge des communes, à répartir selon les quotas de places.

Présentation du budget 2026 du Groupement

Après avoir revu toutes les lignes budgétaires et reçu toutes les explications de M. Chave, ce dernier communique que la subvention de fonctionnement du GIPEC à l'association pop et poppa s'élève à Fr. 5'451'279, soit Fr. 53'966 en dessous du budget 2025. Les charges ont globalement augmenté de Fr 134'862 et les prévisions de revenus liés aux écolages ont augmenté de fr.191'054

Monsieur Davat présente le budget 2026 du Groupement.

Dans un premier temps, nous approuvons les quotas de places par commune, à savoir :
26 places pour Anières, 125 pour Collonge-Bellerive, 38 pour Corsier, 8 pour Hermance.

Puis, à l'unanimité, le Conseil approuve le budget 2026 du Groupement, soit un budget global de Fr. 6'534'379.

Coût total de la place : Fr. 52'650

Part subventionnée par les communes : Fr. 32'169 / place

M. Davat rappelle ensuite qu'après 6 ans, il faut changer **l'organe de révision**, ce qui est le cas en 2025 pour notre groupement. A l'unanimité, nous validons le choix du Bureau et élisons la SFER qui est aussi l'organe de révision de Corsier et de Collonge-Bellerive et ne présente pas d'écart de prix.

Le Président rappelle également que la nouvelle équipe prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2026. Par acclamation Madame Alexandra Rys est élue présidente et Madame Claudine Hentsch vice-présidente.

Suit un discours du président sortant, Monsieur Philippe Thorens, qui explique le plaisir et le privilège qu'il a ressentis à son poste durant 10 ans, énumérant tout ce qui a pu être accompli et remerciant la vice-présidente du Bureau, Madame Karin Bruchez qui se retire ainsi que tous les collaborateurs, ceux qui quittent leur mandat, comme ceux qui poursuivent leur engagement.

Suit une allocution de M. François Jaccard qui lui aussi quitte le Bureau.

A l'unanimité, le Conseil désigne Collonge-Bellerive comme siège du Conseil du Groupement pour la législature 2025-2030.

Enfin, les membres des Directions des 3 crèches présentent 'la vie des crèches' et le bilan de la rentrée scolaire 2025-2026.

La prochaine séance du Groupement est fixée au 25 mars 2026 19h, à Corsier.

Anières, le 18 novembre 2025

Corinne Alhanko
membre sortante du Conseil du Groupement



Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : « Sociale, culture et loisirs »
Séance du : mardi 7 octobre 2025 à 19 h 30

Auditions :

Nous avons reçu Mmes Marcelin et Henzi pour l'association L'Atelier du Village.

Ce projet est né d'une envie de créer un espace de rencontres et d'échanges pour les habitants de la commune.

Cette association poursuit plusieurs objectifs :

- Avoir un espace de créativité informelle
- Transmettre des savoirs, lutter ainsi contre la perte de savoir-faire manuels
- Contribuer à renforcer la cohésion sociale
- Offrir une alternative aux écrans

Toutes les activités sont basées sur le bénévolat. La fréquentation est en hausse.

Les perspectives pour l'avenir :

- Rencontrer et créer des liens avec les autres associations communales
- Continuer à participer aux manifestations anières
- Augmenter le nombre de jours d'ouverture
- Crée un spectacle de marionnettes
- Ouvrir l'arcade à des événements tels que des soirées culturelles

La commune subventionne cette association en lui offrant le loyer de l'arcade et d'une cave. Cette association reçoit également une subvention de 2'000.- par année.

Mme Marcelin attire notre attention sur la dangerosité de la marche qui mène à l'atelier.

A l'unanimité, la commission sociale est favorable à l'établissement d'une convention de législature avec l'Atelier du Village, portant sur une subvention équivalente au loyer annuel et aux charges du local et de la cave sis à la route de la Côte-d'Or.

Nous avons également reçu Mme Gentizon-Salgues et M Peccoud de la Fondation Les 5 Colosses.

Cette fondation accueille des personnes âgées (une quinzaine entre les 2 foyers), dans la politique du maintien à domicile, ceci de 9 h 30 à 16 h. Un réseau accompagne les familles et les proches aidants.

Des animations variées sont proposées. Cela représente 16 postes de travail pour les 2 foyers : Les 5 Colesses et La Seymaz.

Ces 2 foyers couvrent les besoins des habitants d'Arve et Lac. Selon les statistiques, Anières occupe 222 jours, Chêne-Bourg 400 jours, Thônex 1805 jours et la ville de Genève 1082 jours. Malgré cette répartition, seules les communes d'Anières et de Chêne-Bourg subventionnent cette fondation.

Celle-ci a besoin de 17'267.- pour une nouvelle application et la mise à jour d'un site Web qui seront utilisé dans les 2 foyers. Cette demande n'a été faite qu'à la commune d'Anières puisque le foyer y est implanté et que la commune de Chêne-Bourg a déjà débloqué des fonds pour d'autres projets.

Les membres de la commission souhaitent vivement que cette fondation cherche des soutiens auprès de toutes les communes concernées.

A l'unanimité des voix, la commission sociale est favorable à l'octroi d'une subvention de 8'500.- en faveur de la fondation Aux Cinq Colesses.

Manifestations :

- Apéro-concert
- Vide-greniers (attention au cumul des manifestations)
- Croisière des aînés

Ces trois manifestations ont rencontré un vif succès.

Subventions :

Un nouveau tableau nous est présenté, tableau qui nous permet de suivre le cours des subventions.

Le budget environnement d'un montant de 20'000.- sera, dès le 1^{er} janvier 2026, étudié par la Commission Assainissement et Développement durable

L'abrogation ou non du fond d'aide en Suisse sera décidée lors de la séance du 1^{er} décembre.

Association LATMA

Une demande de subvention de 15'000.- a été déposée. Les documents fournis par cette association n'étant pas clairs, la commission sociale ne souhaite pas accéder à cette demande en 2025 et décide de la revoir en 2026.

Informations du CA sur les subventions accordées :

Les associations suivantes ont reçu une subvention de 5'000.- :

Théâtre le Crève-Cœur et ThéâtroChamp

Une subvention de 2500.- a été allouée à l'association Don du Chœur, 2'000.- à Monsieur Sergio Bianchini, 1'000.- à Hôpiclowns et à la Fondation Relais Enfants Parents romands, 600.- à Chêne Gymnastique Genève.

Enfin 500.- ont été attribués à La Bicyclette Bleue, à ReFor, à La Main Tendue, à Un enfant-Un cadeau et à Monsieur Léo Monnier

Divers :

La sous-commission Colis de Noël a été constituée. Elle est composée de Mmes Bery, Pordes, Schauenburg, Imhof et de M Cloché.

Pour l'Hospice général une enveloppe de 3'000.- est prévue. Mme Escher a présenté 2 projets :

- Remise en état de la salle de sport
- Semaine « Portes ouvertes »

Par 4 voix sur 6 le projet « Portes ouvertes » a été choisi par la commission.

Anières, le 4 décembre 2025

Nicole Imhof, Présidente



Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : « Sociale, culture et loisirs »
Séance du : lundi 3 novembre 2025 à 19 h 30

Auditions :

Nous avons reçu Mme Dinh, M. Richarme et M. Linder du Festival Antigel.

Depuis 16 ans ce festival se déroule en février dans les communes genevoises. Il s'est maintenant étendu en France voisine. 25 communes accueillent des événements qui ont réuni, en 2025, 55'000 spectateurs dans des lieux insolites.

Dans la mesure du possible, ce festival travaille avec des producteurs locaux. Depuis 2018 il organise des concerts à la chapelle d'Anières.

L'ACG finance le festival à hauteur de 40'000 francs, à condition que celui-ci trouve une somme équivalente en démarchant les communes.

Antigel est tenu de se rendre dans au moins 20 communes. Les événements organisés sont adaptés aux communes et aux lieux proposés.

A l'unanimité, la commission accepte de verser un montant de 10'000.- pour un concert à la Chapelle d'Anières dans le cadre du festival Antigel en 2026.

Nous avons également reçu Mme Rossier et M. Tissot de la Fédération Genevoise de Coopération.

La commune a collaboré avec la FGC au cours de la dernière législature. Elle avait choisi de soutenir 5 projets à hauteur de 10'000.- chacun. La Fédération travaille avec des experts locaux. Les projets sont suivis jusqu'à leur terme et font l'objet d'un rapport final.

Les domaines qui ont été privilégié par la commission sont : l'éducation et la formation, l'alimentation, l'accès à l'eau et le développement durable. 5 projets nous sont présentés :

- Renforcement de la sécurité alimentaire au Togo
- Accès à une éducation bi-plurilingue de qualité au Burkina-Faso
- Création d'opportunités économiques et entrepreneuriales au Guatemala
- Travail sur les traditions et l'identité culturelle en Equateur

- Collecte de l'eau de pluie et développement d'écosystème au Sénégal

Afin de nous permettre d'étudier ces différents projets, un préavis sera demandé lors de la séance du 1^{er} décembre

Subventions :

Les différents tableaux des subventions nous sont présentés.

Le tableau interne du suivi des demandes de subventions nous a particulièrement intéressé. Il nous a permis de constater tout le travail qui est fait en amont des séances.

Informations du CA sur les subventions accordées :

Les associations suivantes ont reçu une subvention de 2'000.- :

Cansearch, Carrefour Rue et Coulou, Université Populaire, Fondazione Mater, Centre Social Protestant, Croix-Rouge genevoise.

Une subvention de 1'000.- a été accordée à :

Secours Suisse d'hiver, Centre de contact Suisses-immigrés, Les colis du cœur, Institut de Brainworking, Stop suicide, Pro Infirmis, Un brin créatif, Procap Genève, La Virgule.

Enfin, 500.- ont été donnés au Salon du Vélo, à l'Opéra théâtre et à l'United Music Foundation.

Les aides de législature d'une hauteur de 10'000.- ont été versées à la Fondation Partage et à l'ADN Projet.

Manifestations à venir :

- Portes ouvertes organisées par le domaine de la Côte d'Or
- Festival Arve et Lac de la BD
- Fun Run
- Créatives (concert à la Chapelle)
- Noël de l'école (2 décembre) qui prendra le nom de Fête de l'Avent
- Fenêtres de l'Avent. Elles se feront par quartier.

Divers : les colis de Noël seront distribués aux personnes seules de plus de 75 ans.

Anières, le 2 décembre 2025

Nicole Imhof, Présidente



Commune d'Anières

COMMISSION : **Urbanisme et constructions**
Séance du : **Mardi 14 octobre 2025**

La séance est ouverte à 19h30 par le Président, M. Mathias Zinggeler. L'ensemble des membres de la commission sont présents. L'ordre du jour porte notamment sur l'audition du Comité référendaire concernant le projet Chevrens 100, sur projet de restaurant scolaire, sur le suivi des projets Hermance 287-289 et Avallons 44-50, sur une proposition de budget afférente à la mise en place d'un système BIM et enfin sur le budget 2026, pour ce qu'il concerne la Commission.

1. Projet Chevrens 100 – Audition du Comité référendaire

Avant l'audition, l'architecte communal rappelle le contexte et les estimations de coûts selon son expérience et les chiffres genevois (CHF 1'800/m³ en rénovation lourde, 1'600/m³ en démolition-reconstruction).

Le Comité référendaire exprime sa volonté de conserver le bâtiment ou au minimum son apparence côté rue, estimant que l'identité patrimoniale doit être préservée. Les membres confirment leur préférence pour la troisième option du rapport d'EspaceSuisse, prévoyant une conservation de l'enveloppe externe.

Le Comité évoque aussi des interrogations financières liées au montant de 1 à 1,5 million qui serait perdu du fait de l'abandon du projet suite au référendum, mentionné durant la campagne. L'administration précise que seules les dépenses déjà engagées pour les pré-études sont perdues, les contrats étant caducs en cas de refus populaire.

Les membres du Comité souhaitent que le bâtiment accueille une activité utile au rez-de-chaussée (idéalement rentable) et éventuellement des logements aux étages. Ils expriment également un manque de confiance dans les précédents processus et soulignent l'importance d'une concertation réelle.

Les commissaires rappellent les contraintes techniques (hauteur du rez-de-chaussée à 2,20 m, complexité d'un empaillage, avis antérieur défavorable de la CMNS) ainsi que les limites financières liées à la perte initiale d'environ un million. Certains relèvent la difficulté de travailler avec un Comité ayant une position très ferme. D'autres estiment toutefois que la démarche d'audition permet de clarifier les attentes et de rétablir la confiance. L'idée d'impliquer ponctuellement le Comité dans la suite du processus est évoquée.

L'administration propose de poursuivre avec une audition d'EspaceSuisse et d'examiner la possibilité d'une étude de faisabilité (dont le coût s'élèverait à un montant oscillant entre CHF 30'000 et 50'000).

2. Étude du restaurant scolaire – Informations

L'administration présente trois options pour donner suite à une demande de la commission d'imaginer une réalisation du restaurant scolaire dans la zone sportive, au lieu actuel du bâtiment provisoire :

1. Construction au sud du site scolaire (libérant ainsi une partie du préau) ;
2. Déplacement du projet dans la limite de la cour ;
3. Maintien provisoire du bâtiment scolaire existant, avec réaffectation de locaux du sous-sol pour accueillir temporairement le restaurant et le GIAP.

Les deux premières options ne permettent pas de répondre à l'urgence de 2026. La troisième est réalisable, mais dépend du maintien ou non de la future bulle de tennis et des projets Swisscom (surélévation conditionnée au déplacement de l'antenne). Plusieurs commissaires expriment des réserves sur le manque de zones sportives, le coût des solutions provisoires ou la procédure d'appel d'offres jugée trop anticipée. L'administration rappelle que la planification doit commencer rapidement pour tenir les échéances.

3. Projet Hermance 287-289 – Crédit d'étude (préavis initialement prévu)

L'administration présente les résultats anonymisés de l'appel d'offres. Le crédit d'étude à préaviser est de CHF 340'000.-. Des discussions ont lieu sur le périmètre technique de la variante retenue (THPE), la cohérence avec les options présentées précédemment et les contraintes financières actuelles. Plusieurs commissaires estiment nécessaire de reconsidérer les alternatives (HPE, THPE, rénovation minimale) avant de se prononcer.

Compte tenu des incertitudes et du besoin d'informations complémentaires, la Commission décide **à l'unanimité de surseoir au préavis**. Une nouvelle présentation, incluant une visite du bâtiment et les quatre variantes, sera effectuée lors de la prochaine séance soit celle du 24 novembre 2025.

4. Projet Avallons 44-50 – Informations

Le devis général 2025 atteint CHF 15,97 millions (+21,6 % par rapport à 2023). L'administration présente les différents scénarios possibles : poursuite du projet, contestation juridique du devis ou changement de mandataires. Le projet est interrompu temporairement en attente de décision de la Commission. Les commissaires sont invités à consulter leurs groupes afin d'établir une stratégie pour la poursuite de ce projet.

5. Digitalisation de la gestion du patrimoine immobilier

L'administration propose l'acquisition d'un logiciel de gestion technique et énergétique du patrimoine immobilier (BIM), pour un budget de **CHF 17'000.-** (licence et déploiement) plus **CHF 8'000.-** pour un accompagnement AMO informatique.

Les discussions portent sur le **coût global à long terme**, le potentiel retour sur investissement (gain de temps pour les services, meilleure connaissance du parc immobilier, optimisation énergétique) et l'articulation avec la régie déjà mandatée. Certains commissaires se montrent sceptiques quant au rapport coût/bénéfice, tandis que l'administration insiste sur l'importance stratégique de maîtriser les données techniques en interne et précise que selon elle, il existe un potentiel d'économies qui justifie l'investissement, notamment en limitant la nécessité de faire appel à des mandataires externes.

6. Budget de fonctionnement 2026 – Service Urbanisme & Environnement

L'administration présente les principaux postes du **budget 2026 du Service Urbanisme & Environnement**, avec un focus sur les dépenses spécifiques au service.

Un point particulier concerne la participation de la Commune à la PPE de l'Aspergière pour l'installation de **panneaux photovoltaïques** : la dépense aurait dû figurer au budget 2025, mais sera finalement couverte soit en dépassement sur 2025, soit intégrée au budget 2026, en raison du décalage entre calendrier communal et calendrier de la PPE.

Il est également question de l'achat de **logiciels d'architecture** pour permettre à l'administration d'internaliser certaines études. Il est confirmé que, même avec ces outils, une partie des mandats restera externalisée faute de temps et d'infrastructure interne pour mener des projets complets jusqu'au chantier.

Signature : Mathias Zinggeler, Président



Commune d'Anières

COMMISSION : Urbanisme et constructions
Séance du : Lundi 24 novembre 2025

La Commission se réunit le 24 novembre 2025. La séance est ouverte à 18h30 par une visite des immeubles sis route d'Hermance 287-289. L'ensemble des membres de la commission sont présents à cette visite sauf Monsieur Soucas, vice-président, et Madame Pordes.

A l'issue de la visite, les commissaires regagnent la salle du Conseil Municipal à 19h30 et la séance reprend comme à l'accoutumée dès cette heure-là. Madame Pordes rejoint alors la Commission.

Deux sujets ont fait l'objet de préavis lors de la séance de la Commission du 24 novembre 2025 :

1. Présentation concernant le projet « Hermance 287-289 » - Préavis ;

Vu le renouvellement de la Commission et la demande des commissaires, ceux-ci sont invités à se prononcer sur le scénario de rénovation plébiscité s'agissant de ces immeubles. Pour rappel, cinq scénarios sont envisagés :

N°	Scénarios de rénovation	Coût estimatif (+- 20%)*	Remarques
1	Rénovation énergétique : Entretien poussé (IDC = 882 MJ/m ² .an)	207'000 CHF TTC	Scénario non règlementaire
2	Rénovation énergétique : HPE Rénovation (IDC = 299 MJ/m ² .an)	2'684'000 CHF TTC	Non compris les interventions architecturales connexes
3	Rénovation énergétique : THPE Rénovation (IDC = 169 MJ/m ² .an)	2'846'000 CHF TTC	Non compris les interventions architecturales connexes
4	Rénovation énergétique THPE + Rénovation architecturale	3'776'000 CHF TTC	Sortie des locataires nécessaire
5	Rénovation énergétique THPE + Rénovation architecturale + Rénovation technique	4'993'000 CHF TTC	Sortie des locataires nécessaire

La Commission, à l'unanimité, préavise le scénario No 3, soit une rénovation THPE sans rénovation architecturale et technique. Ce préavis est différent du préavis émis par la Commission Urbanisme le 1^{er} avril 2025 (précédente législature), lequel avait servi de base pour le lancement d'un appel d'offres AIMP

Vu ce préavis différent du précédent pris par la Commission lors de la dernière législature, il est préférable d'obtenir une délibération négative de la part du Conseil municipal sur le crédit d'étude

de CHF 340'000 (qui concernait la variante 5) afin d'annuler l'appel d'offres AIMP sans risque de recours.

2. Présentation concernant le projet « Restaurant scolaire » - Préavis :

L'administration communale demande à la commission de préaviser formellement le report du vote concernant un crédit d'étude de CHF 355'000.- pour la construction de salles dédiées au restaurant scolaire en surélevant le bâtiment Swisscom.

La Commission préavise favorablement ce report, par quatre voix pour et une abstention, afin de pouvoir étudier plus avant d'autres alternatives, cela dans le souhait de ne pas engager de frais en crédit d'études qui pourraient par la suite s'avérer inutiles.

Un consensus existe toutefois quant au fait qu'il y a urgence à trouver une solution pérenne pour le restaurant scolaire, étant toutefois précisé que la solution présentée lors de la Commission du 14 octobre 2025 consistant en la mise à disposition de salles dans la nouvelle aile de l'école répondra dans un premier temps à cette urgence.

Signature : Mathias Zinggeler, Président



Commune d'Anières

COMMISSION : Finances
Séances des : Mardis 11 et 25 novembre 2025

Les deux séances ayant eu pour objet l'étude du budget 2026, elles font l'objet d'un seul rapport consolidé qui résume les modifications apportées au projet transmis par le Conseil administratif et qui sont soumises au vote du Conseil municipal.

1. Budget de fonctionnement 2026

À titre liminaire, il convient de relever que le budget 2026 a été préparé dans un contexte financier tendu pour la commune, qui a connu une forte baisse de ses recettes fiscales en 2024 (CHF -9 millions), sa principale source de revenus, mais avec un potentiel correctif positif annoncé par l'Administration fiscale cantonale. Pour 2025 et 2026, les prévisions sont incertaines et appellent à la modération. Anières n'est d'ailleurs pas un cas isolé puisque de nombreuses communes genevoises doivent réduire cette année leur budget de fonctionnement, tout comme le canton et la Confédération.

Dans ce contexte, l'Exécutif et l'administration communale n'ont pas ménagé leurs efforts afin de présenter un projet initial prévoyant une réduction des dépenses de fonctionnement (= fonctions 0 à 8 après déduction des amortissements extraordinaires) de CHF 789 226 par rapport au budget 2025, pour un montant de CHF 13 204 763 (en 2025 ce montant était budgété à CHF 13 993 989). Au cours de l'étude du budget, l'Exécutif est toutefois revenu un peu en arrière, en proposant les amendements suivants :

- Garde-ruraux : +5000
- Patinoire : + 6500
- Entretien du terrain devant le Côté Vignes : + 5500
- Entretien de la T'Anières : +6500
- Remplacement d'un véhicule du service parcs et voirie : +58 700
- Déneigement : +3000
- Traitement des déchets : +20 000

Par ailleurs, l'Exécutif a déposé deux amendements diminuant les charges :

- Abonnements CGN (net) : -300
- Économie d'impôts concernant la parcelle n°53380/RF29 : -21 000

Tous ces amendements, acceptés par les commissaires, représentent une augmentation nette de charges de CHF 83 900 par rapport au budget proposé, qui se solde dès lors par un déficit.

De leur côté, les commissaires ont également souhaité augmenter l'enveloppe budgétaire de 2 postes (dont l'une est compensée par une économie sur un autre poste) :

- Fête du 1^{er} août : +20 000 (la baisse de moitié du budget étant jugée un peu risquée d'un seul coup ; un nouveau concept doit être élaboré et il sera plus aisément d'adapter le budget plus précisément l'année prochaine)
- En compensation, -20 000 pour les frais de peinture extérieure de l'école (travaux à effectuer en 2 étapes réparties entre 2026 et 2027)
- Aide en Suisse : +15 000 (afin que le montant soit identique à celui consacré à l'aide à l'étranger et offre de la flexibilité en cas d'urgence)

Pour une partie des commissaires, l'augmentation du budget de l'aide en Suisse est toutefois conditionnée à la dissolution du fonds d'aide en Suisse, activé au bilan et se montant actuellement

à près de CHF 100 000, qui sert à combler les éventuelles insuffisances budgétaires dans ce domaine. Pour les commissaires concernés, l'existence de ce fonds pose plusieurs problèmes et institue une inégalité de traitement par rapport à tous les autres postes du budget qui doivent passer par les crédits supplémentaires en cas d'insuffisance. L'augmentation du budget visant justement à donner plus de latitude à la commission Sociale pour répondre aux urgences, cette mesure serait redondante si le fonds était conservé.

Ces augmentations de charges pour un total de près de CHF 100 000 font passer le budget de fonctionnement 2026 à CHF 13.3 millions, alors que les dépenses effectives en 2024 se montaient à CHF 12.6 millions. Cette différence a paru trop importante à une partie de la commission, qui estime qu'il faut faire un effort supplémentaire afin de revenir à un niveau de charges plus proche de celui de 2024. Les propositions d'économie suivantes ont ainsi été formulées, dont certaines ont été acceptées par une majorité de la commission :

- Report du voyage du CM (y compris part CA et administration) : -24 980, accepté
- Diminution des frais de réception du CA : -11 100, refusée
- Gel des annuités du personnel administratif : -39 300, refusé
- Suppression des honoraires du spécialiste BIM et diminution du budget alloué aux réseaux sociaux : -16 200, acceptée
- Suppression de l'achat du logiciel BIM : -17 000, refusée
- Suppression du plan de mobilité pour les employés de l'administration communale : -10 400, refusée
- Gel de la subvention de la T'Anières au niveau 2025 : -41 534, accepté
- Report des séances bisannuelles d'information sur la transition énergétique : -25 000, accepté
- Diminution de l'enveloppe globale des subventions communales pour l'installation d'énergies renouvelables : -30 000, accepté

Au sujet de ces amendements, le Conseil voudra bien noter que les deux préavis sur le BIM sont contradictoires et qu'il est attendu des conseillers municipaux qu'ils tranchent soit en faveur soit en défaveur de ce projet d'étude. Les avantages du BIM ne sont pas remis en cause (gestion centralisée des données des bâtiments, données propriété de la commune quelle que soit la régie mandatée, détection avancée des problèmes, etc.) mais sa pertinence pour une commune de la taille d'Anières au regard des futurs investissements que la mise en œuvre engendrerait (plusieurs centaines de milliers de francs et des centaines d'heures de travail pour les architectes de la commune) ne convainc pas une partie des commissaires. À défaut, comme cela a été suggéré en commission, le Conseil pourrait décider de renvoyer le dossier en commission Urbanisme, qui ne s'est pas prononcée sur le sujet.

Concernant le plan de mobilité des employés de l'administration communale, il a été relevé que la mesure avait été un succès pour convaincre 13 employés sur 19 de se rendre au travail sans voiture. La majorité de la commission a estimé qu'il fallait poursuivre l'effort alors qu'une minorité pensait qu'il était peu probable que les employés communaux reprenaient leur véhicule si le programme était supprimé.

La T'Anières a occupé les discussions de la commission à plusieurs reprises depuis le mois de mai. Si la qualité des prestations fournies par l'équipe éducative n'est pas remise en cause (au contraire, celle-ci est louée unanimement), plusieurs commissaires se soucient de l'évolution des coûts ces dernières années. La gouvernance au sein du conseil de fondation mérite également, estiment-ils, une attention particulière afin que les intérêts de la commune, qui assume près de 80 % du financement annuel sous forme de subventions directes et indirectes, soient mieux représentés. De plus, l'établissement étant fermé 13 semaines par année et proposant un horaire de garde se terminant à 16 heures, il ne peut bénéficier à de nombreux parents aniérois dont les horaires de travail sont plus étendus. En conséquence, un quart des enfants proviennent de communes voisines, alors que celles-ci ne subventionnent pas ou de manière insignifiante l'espace de vie enfantine. Ramené au nombre d'heures de prise en charge effective des enfants, le coût de la structure paraît bien supérieur aux autres structures similaires pour un service plus restreint, relèvent ces commissaires. Considérant que les explications fournies en commission ne clarifiaient pas suffisamment ces sujets, une majorité de la commission s'est ralliée à la proposition de reconduire le budget 2025. La mesure vise à motiver le conseil de fondation à collaborer rapidement pour trouver un équilibre financier qui soit viable pour la commune à moyen et long terme.

Quant aux subventions en lien avec les énergies renouvelables, la majorité de la commission a

estimé qu'une réduction mesurée pouvait être envisagée alors que la transition vers les énergies renouvelables est aujourd'hui une obligation légale. Les incitations visant à susciter des comportements vertueux n'ont progressivement plus lieu d'être. Cela concerne aussi les séances d'information et d'accompagnement qui ont eu un franc succès il y a deux ans, mais dont l'utilité paraît moindre si peu de temps après.

Les propositions d'économie acceptées par la commission permettent au budget 2026 de se solder sur un léger excédent de revenus. À l'unanimité, la commission préavise favorablement ce budget 2026 amendé et le renvoie au Conseil municipal.

2. Budget d'investissement 2026

Le budget d'investissement 2026 tel que proposé par l'Exécutif n'a suscité aucune intervention des commissaires dans la mesure où chaque nouvel investissement nécessitera un préavis en commission et une délibération du Conseil municipal. Les débats auront donc lieu à ce moment-là. En ce qui concerne les nouveaux investissements, il ne s'agit pour l'heure que d'intentions.

3. Amortissements complémentaires 2025

Les amortissements complémentaires n'ayant pas été planifiés dans le budget 2025, ils doivent faire l'objet d'une délibération avant le 31 décembre 2025 pour ouvrir la possibilité de les réaliser à la clôture des comptes au printemps 2026. Cela n'implique pas qu'ils seront automatiquement réalisés, notamment en cas d'excédents de charges. La proposition de l'Exécutif n'ayant suscité aucun commentaire sur les montants envisagés, la commission la préavise favorablement à l'unanimité.

4. Procédure relative aux demandes de préavis pour les futurs investissements

Afin de se conformer à la lettre de l'art. 64 RAC, il est convenu dorénavant de soumettre les préavis des commissions métiers (Urbanisme, Assainissement, Sociale) concernant des crédits d'investissement à l'approbation de la commission des finances. La mesure doit permettre, particulièrement en ces temps d'incertitudes financières, de s'assurer que les investissements projetés sont viables pour la commune, car seule la commission des finances possède la vue d'ensemble sur l'état des finances. Son contrôle doit se borner à l'aspect financier des projets et non refaire le débat de la commission métier.

Signature : Blaise Giroud, Président